

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B247-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B247

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Demande de subventions à l'ADEME et à la Région PACA pour le dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Roger MEÏ donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_02

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Roger MEÏ

Co-rapporteurs : Jean-Claude FERAUD

Robert CHARDON

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Environnement

Objet : Demande de subventions à l'ADEME et à la Région Provence- Alpes -Côte d'Azur pour le dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME et de la Région PACA, sur la rénovation énergétique, et sollicite ces organismes pour l'obtention de subventions pour la réalisation d'analyses juridiques et financières, d'un programme de communication, de développements informatiques et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des propriétaires de logements privés.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son Plan Climat, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans une politique ambitieuse d'incitation à la rénovation énergétique du parc de logements privés en constituant le dispositif APTEE « Accès pour tous aux économies d'énergie » afin de passer à la vitesse supérieure en matière de rénovation énergétique des logements des propriétaires privés.

Ce dispositif est la réponse à l'expérimentation menée par la CPA en 2012 auprès de 100 ménages du territoire afin de déterminer les leviers et les freins à la rénovation énergétique des logements.

Les conclusions ont montré la nécessité pour les particuliers d'un accompagnement technique, administratif et financier adapté à la situation sociale du ménage tout au long du processus de rénovation ainsi que leur besoin de confiance, d'assurance et de garantie technique et financière.

Le montant moyen des travaux pour atteindre 50 % d'économies d'énergie à terme, qui est l'objectif visé, est de 35 000 € de travaux pour une maison individuelle et 20 000 € pour un logement collectif (ces opérations pouvant être réalisées en une fois ou étalées sur plusieurs années en fonction des capacités financières du ménage).

Ce dispositif s'adresse à tous les ménages. C'est un « guichet unique » qui prévoit un service pour les habitants avec une offre modulable complète : diagnostic, accompagnement léger ou plus poussé et suivi des travaux sur la base d'une feuille de route. La confiance demandée est apportée par le service public, la commune.

Le dispositif est constitué :

- d'un outil de type plate-forme informatique collaborative Web , qui met en liaison l'offre et la demande, les ménages et les professionnels qualifiés. Les particuliers y trouvent un accompagnement complet depuis le primo conseil délivré par l'Espace Info Énergie, jusqu'au suivi par un accompagnateur en rénovation lors de la réalisation des travaux. L'objectif visé est la réussite du projet du ménage avec une garantie sur la concrétisation des économies d'énergie estimées au départ. Cette plate-forme regroupe l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique. Elle est portée par l'association Qualiconditionnalité avec laquelle la CPA a conclu un partenariat.
- et d'un programme d'animation du dispositif piloté par la CPA en partenariat avec les communes intéressées.

Ces deux volets sont complémentaires et indispensables, pour d'un côté sensibiliser, inciter et rassurer les ménages et d'un autre côté impliquer et garantir la qualité des interventions de l'ensemble des acteurs concernés par un projet de réhabilitation. La réussite de cette opération dépend aussi d'une communication soutenue.

Pour le premier volet – la plate-forme collaborative -, la CPA a signé avec l'association Qualiconditionnalité une convention de partenariat pour la mise à disposition gratuite d'un pilote du projet mené en Pays d'Aix jusqu'au 31 décembre 2014. Au-delà, et dans la situation actuelle, si la CPA souhaite continuer à faire

bénéficier les habitants de son territoire de cet outil, elle devra adhérer à l'Association Qualiconditionnalité, pour un montant de l'ordre de 5 500 € annuel.

Concernant le deuxième volet du dispositif - l'accompagnement -, la CPA a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) de l'ADEME et la Région PACA intitulé « Plate-formes de la rénovation énergétique de l'habitat » et a reçu une réponse favorable.

Les lauréats peuvent obtenir des financements jusqu'à 70 % pour réaliser selon les termes de l'A.M.I des « études de préfiguration nécessaires à l'atteinte des objectifs du territoire, la mise en œuvre de l'opération et sa pérennisation ». Pour le Pays d'Aix, au stade d'avancement de notre dispositif (déjà démarré par rapport à d'autres territoires régionaux), l'étude de préfiguration n'est pas nécessaire. En revanche, il est judicieux d'utiliser ces moyens pour approfondir la place que doit jouer la CPA dans les structures qui s'organisent autour du dispositif plate-forme, pour travailler sur les outils financiers les plus efficaces à la fois pour les habitants et pour l'établissement, et pour adapter au mieux les fonctionnalités de la plate-forme (outil web) aux besoins du territoire.

C'est pourquoi, la CPA sollicite ses partenaires financiers sur 2 points principaux :

- une analyse juridique et financière pour définir l'intervention de la CPA dans le dispositif,
- le développement de fonctionnalités informatiques qui permettront de disposer en Pays d'Aix d'outils complémentaires à la Plate-forme, adaptés spécifiquement à notre territoire, nos acteurs, nos procédures et nos aides ...

En effet, la Plate-forme de la rénovation est un outil suffisamment souple pour se déployer au niveau national, tout en laissant des possibilités d'aménagements spécifiques pour les territoires.

L'analyse juridique et financière

Cette analyse aidera la CPA à définir le cadre juridique de son intervention et l'ingénierie financière qu'il serait opportun de développer.

- L'analyse juridique

L'association Qualiconditionnalité a participé à la constitution d'une Société coopérative d'intérêts collectifs, dont l'objet est de réunir les professionnels et à terme les acteurs publics, pour porter une offre globale de travaux, permettre la constitution de groupements d'entreprises, de réseaux de compétence, pour

proposer information et formation des professionnels, apporter de l'information aux particuliers.

L'analyse juridique va permettre de définir si la CPA et éventuellement les communes doivent participer à la SCIC et comment, selon quelle gouvernance.

- L'analyse financière

L'objectif est de définir l'ingénierie financière à développer pour :

- Réduire le coût de la facture des travaux pour les ménages, cette réduction peut provenir :
 - de taux d'intérêt négociés avec les banques,
 - de groupement de commandes : achat de matériaux pour les entreprises,
 - de chantiers groupés de particuliers organisés par quartier .

Il s'agira aussi de déterminer l'organisation juridique, la coordination et la mise en œuvre de ces actions groupées.

- Adapter le dispositif aux différentes catégories sociales, en facilitant l'accès au prêt : taux bonifié, garantie de prêt.
- Proposer le financement des travaux au travers d'une structure de tiers financement, qui se rembourse sur les économies d'énergie réalisées,
- Définir le mode de répartition des Certificats d'Economie d'Energie sur les travaux

- Les développements informatiques

La Plate-forme de la rénovation propose un outil standard de mise en relation de l'offre et de la demande. Depuis plusieurs années, la CPA a étudié la situation particulière des personnes en précarité énergétique qui restent souvent à l'écart des programmes développés et ont besoin d'un accompagnement adapté.

La CPA souhaite intégrer une fonctionnalité informatique spécifique dans la plate-forme afin d'assurer la réunion de tous les acteurs de l'énergie et du social pour simplifier et automatiser le repérage des ménages en précarité énergétique, et automatiser le montage technique et administratif de leurs dossiers.

Ces trois volets nouveaux seront démarrés sur l'exercice 2014.

Par ailleurs, l'Appel à Manifestation d'Intérêt permet à la CPA et aux partenaires engagés sur ce dossier de présenter un programme complet autour de ce sujet, et de bénéficier de subventions pour les programmes spécifiques qu'ils portent.

Les partenaires engagés dans le dispositif sont :

- les Associations CPIE, Ecopolénergie, et Compagnons Bâisseurs Provence, à l'origine de missions d'animation auprès des particuliers notamment en précarité ;
- la Société Coopérative d'intérêt Collectif, employeur de l'accompagnateur en rénovation (chargé du suivi des travaux en appui aux habitants),

- d'autres partenaires pourraient être identifiés suite à l'analyse juridique et financière.

Le programme d'animation et de suivi du dispositif :

Ce programme consiste en la mise en œuvre :

- des actions continues de communication, création d'un visuel et affiches, kit de communication à disposition des communes, insertion presse, affichages urbains ...
- d'accompagnement des acteurs de la rénovation et du bâtiment et des partenaires, de formation
- d'animations d'ateliers de quartiers, de visites de chantier, présentation de résultats...

Ce programme a déjà démarré : par des balades thermiques, des opérations de promotion dans les communes : organisation d'un tirage au sort dont les gains étaient des chèques travaux, des bilans thermiques gratuits, intervention d'un économiste de la construction pour les particuliers, et des formations pour les professionnels.

Le programme d'accompagnement et d'incitation des ménages

Au-delà des accompagnements physiques organisés par les Espaces Info Energie et par l'accompagnateur de la rénovation, les résultats de l'étude initiale sur les leviers et les freins à la rénovation, montrent que les ménages apprécient d'être guidés dans leur choix de travaux, afin que ceux ci soit pertinents, que certains ont besoins d'aides financières pour réduire leur reste à charge, et d'un accès facilité au crédit bancaire.

C'est pourquoi, les services étudient les soutiens qui pourraient être apportées aux ménages par la CPA ciblés sur la maîtrise de l'énergie, en complément des soutiens déjà existants pour les ménages modestes, les primo accédants dans le cadre de la politique Habitat de la CPA.

Les pistes à l'étude sont la réalisation d'un diagnostic pour aider à faire les bons choix de travaux, l'isolation de la toiture en tenant compte de notre spécificité qui est la chaleur en été, et le suivi et le pilotage des consommations pour évaluer et consolider les comportements, ainsi que la possibilité d'offrir des bonifications de prêts.

Ces aides viendraient compléter le dispositif d'aides aux Énergies renouvelables existant depuis 2004 sur la CPA pour le solaire thermique (7000 m² de capteurs

aidés) et pour l'installation de poêle et chaudière bois (130 installations aidées depuis 2008).

Un travail est engagé entre les services Habitat et Energie-Climat pour définir les critères d'attribution et les modalités financières de ces aides en tenant compte de plusieurs facteurs, l'efficacité des travaux, la qualité des matériaux, la situation sociale des habitants, la complémentarité des aides avec les programmes existants... , ce dispositif sera proposé au vote lors d'un prochain bureau.

Tableau financier

Actions sous maîtrise d'ouvrage CPA

Dépenses				Recettes			
	Année 1	Année 2	Année 3		Année 1	Année 2	Année 3
Etude juridique et financière	15 000 €			ADEME et Région (70%)	10 500 €		
Développements informatiques	15 000 €	25 000 €	5 000 €	ADEME et Région (50%)	7 500 €	12 500 €	2 500 €
Communication et animations	45 000 €	25 000 €	25 000 €	ADEME et Région (50%)	22 500 €	12 500 €	12 500 €
Accompagnement des acteurs et partenaires	10 000 €	10 000 €	10 000 €	ADEME et Région (50%)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total	85 000 €	60 000 €	40 000 €		45 500 €	30 000 €	20 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la Circulaire du 22 juillet 2013, relative à la territorialisation du plan de rénovation énergétique de l'habitat ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat ;

VU la délibération n°2013_B363 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 relative à la candidature de la Communauté du Pays d'Aix à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique ;

VU la délibération n°2013-B430 du Bureau Communautaire du 26 septembre 2013 relative à la Réponse à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique ;

VU la délibération n°2013_B488 du Bureau Communautaire du 7 novembre 2013 relative à la Convention de partenariat avec l'association Qualiconditionnalité et extension du dispositif de la Plateforme de la rénovation à l'ensemble des communes du Pays d'Aix.

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;

Vu l'avis de la Commission Environnement en date du 6 juin 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** des subventions auprès de l'ADEME et à de la Région PACA dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes de la Rénovation Énergétique de l'Habitat », pour l'engagement d'une analyse juridique et financière, d'actions de communications et pour la réalisation de développements informatiques spécifiques pour un montant total de 85 000€,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Demande de subventions à l'ADEME et à la Région PACA pour le dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014